



Flash Info Fédé

Paris, le 09 novembre 2009

Accords Adobe / FPF

En résumé :

La FPF est reconnue par Adobe comme Institut de formation.
Les Clubs adhérents à la FPF sont considérés par Adobe comme des plateformes décentralisées de formation.

L'entité c'est le Club : donc tout doit passer par l'intermédiaire et sous la responsabilité du Club.

C'est le Club qui est référencé chez le Revendeur. Le seul interlocuteur du Revendeur est le Référent Club désigné.

Si le Club décide de Upgrader, il faudra le faire pour tous les postes de toutes les commandes du Club.

C'est le Club qui paie à la commande avec un chèque du Club pour la totalité.

Le dossier de commandes est envoyé au siège de la FPF qui centralise et fait suivre au revendeur.

Bien lire attentivement et en détail les pièces jointes :

- Licence Adobe
- Ouverture de Compte chez le Revendeur
- Bon de Commande
- Tarifs

Pour tous renseignements complémentaires : Le Secrétaire Général
Gérard ANTOINE - secregen@fpf.asso.fr